FNEC FP FO

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION COMMUN DU RÉSEAU CNOUS-CROUS

SCRUTIN DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026



DÉFENDRE LES PERSONNELS, DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC

VOTER POUR LA FNEC-FP FO, C'EST VOTER POUR :

- La seule organisation syndicale qui a refusé de signer l'accord PSC et prévoyance dans le périmètre Éducation Nationale/ESR,
- Un syndicat qui s'oppose à l'austérité budgétaire et à l'augmentation sans fin des crédits militaires, aux dépens des services publics et des besoins élémentaires de la population,
- Un syndicat indépendant qui n'accepte aucune dégradation et remise en cause de nos statuts et nos rémunérations,
- Le syndicat de la défense de nos conditions de travail.

FO REVENDIQUE :

- **Abrogation de la réforme des retraites de 2023,** retour aux 60 ans, maintien de la retraite par répartition, du calcul de l'indice des 6 derniers mois.
- **Fin du gel du point d'indice :** 10 % tout de suite, + 32 % pour rattraper les pertes depuis 2000, l'indexation sur l'inflation.
- **Blocage du prix des carburants à 1,50 euros.**
- **Retrait du jour de carence** et de la réduction de 10 % des indemnités journalières en cas de maladie.

VOTEZ FORCE OUVRIÈRE POUR EXIGER :

REPAS À 1 EURO :

- Déblocage du plafond d'emploi, 500 postes supplémentaires et pérennes
- 500 millions d'euros pour le réseau
- Le relèvement des crédits d'investissement à hauteur des besoins

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Aucune remise en cause dans aucun CROUS des accords ARTT de 2002.
- Reconnaissance de la pénibilité des métiers.
- De véritables mesures pour lutter contre le mal-être au travail, les pressions hiérarchiques et le harcèlement.
- Respect des agents, lutte contre le mal-être au travail, les pressions hiérarchiques et le harcèlement.
- Accès à la formation professionnelle sans restriction.

EN CSA FO DÉFEND :

RÉMUNÉRATION

- Revalorisation générale des grilles de rémunération.
- Augmentation significative de l'ISF pour tous les PO : a minima deux points de plus que ce qui a déjà été obtenu par FO ESR durant ce mandat.
- Augmentation des primes a minima à hauteur de l'inflation annuelle.
- Alignement des primes et rémunérations des contractuels sur celles des titulaires.

ACTION SOCIALE

- Quotient familial porté à 32 000 € par part fiscale.
- Maintien des droits acquis en termes d'aides à la santé, qui ne doivent pas être supprimés au nom de la PSC obligatoire.
- Des aides conséquentes pour les personnels en difficulté en raison de la faiblesse des rémunérations.

AUCUNE REMISE EN CAUSE DU RÉSEAU DES CROUS

par fusions, mutualisations, régionalisations… ou privatisation.

VOTER FNEC-FP FO, C'EST S'ASSURER DU RESPECT DU MANDAT !

Nos votes et interventions au CSA commun comme dans la F3SCT qui en dérive sont en accord avec les engagements de notre profession de foi.

Nous avons entre autres obtenu :

- Le relèvement du plafond du quotient familial
- 2 points de plus pour l'ISF des PO dans chaque CROUS
- L'intervention de FO ESR en F3SCT ministérielle a contraint le CNOUS à rappeler les règles élémentaires de sécurité, à enclencher un plan de mise en conformité obligatoire, et à augmenter le temps pour les AP à 10 % du temps de travail (au lieu de 4 heures par mois).

- **VOTEZ FNEC FP FO**

un syndicat libre et indépendant qui défend tous les personnels sans compromis !

